



## offre d'achat avec deux agences et conflit entre ces deux

Par **MARION17D**, le **16/06/2011** à **09:07**

Bonjour,

Je vous écris car actuellement je suis en plein cauchemar lol Je vais développer : attention ça va être un roman.

Il y a plusieurs mois j'ai visité une maison avec une agence, j'ai signé un bon de visite, fais une proposition verbale mais pas acceptée. Il y a une semaine j'ai refais une proposition mais écrite par mail (avec mon nom prénom l'adresse de la maison et le montant de l'offre). Je vous précise que l'agence ne m'avait pas averti de suite qu'il y avait de l'amiante car elle ne m'avait pas donné les diag. Le lendemain, l'agence m'appelle et me dit que c'est sur la bonne voie mais que les propriétaires voulaient encore voir pour faire un devis pour l'amiante histoire de voir si de mon côté je peux pas augmenter mon offre de 1000 ou 2000 euros. Puis en fin de conversation elle m'annonce qu'il y a encore le tout à l'égout à faire et que j'aurai deux ans pour cela !!!!! Vu tout cela je lui ai répondu qu'ils n'avaient qu'à montrer le devis mais que je ne changerais certainement pas mon offre. Mais tout cela était verbalement. Deux jours après la dame de l'agence m'appelle mais je ne décroche pas et me laisse un message demandant de la rappeler. Le lendemain j'ai un pote (agent immobilier) qui m'appelle et me dit qu'il a une maison pour moi. Il me file l'adresse et s'avère que c'est la même maison. Je signe avec lui une proposition d'achat, les propriétaires également. Hier la première agence l'a appris, a demandé à mon pote de partager les frais. Ce qu'il a refusé. Et elle a menacé de faire un recours disant que la propriétaire avait signé avec elle ma proposition une heure avant que mon pote signe un mandat avec eux. Soit disant c'est ce qu'elle voulait me dire quand je n'ai pas décroché.

Je précise que vu l'attitude de la première agence avec moi (amenante cachée, tout à l'égout dit après la proposition me demander de rajouter 1000 ou 2000 euros) je n'avais plus envie de signer avec elle mais je n'ai pas fait de mail de rétractation.

Est-ce dans son droit ? aurai-je des frais de justice à payer ? contre qui elle déposera plainte, moi ou l'agence de mon pote ? Dois-je demander à mon pote d'accepter le partage ? Dois-je signer le compromis de vente la semaine prochaine, tant que ce n'est pas réglé ?????? Dois-je envoyer un mail de rétractation à la première agence sachant que le délai de 7 jours est passé ? L'offre d'achat par mail a-t-elle une valeur juridique si je n'ai rien signé ?

Merci à vous